



Selon la législation suédoise, tous les enfants doivent avoir un égal accès à l'éducation quels que soient leur sexe, leur lieu de résidence ou leur situation sociale et économique.

L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE EN SUÈDE :

Leçons pour la vie

L'enseignement a été un grand thème de débat en Suède au cours des dix dernières années. Cela tient en partie aux changements intervenus dans les programmes d'enseignement nationaux et dans l'organisation scolaire. Mais le système scolaire subit aussi l'impact de questions telles que l'immigration et l'intégration. À la fois politique et éducatif, le débat va au cœur même de la société et de la démocratie. Dans le système éducatif suédois, tous doivent être traités sur un pied d'égalité.

L'école et l'école maternelle suédoises ont une mission démocratique. Il s'agit de donner aux élèves une meilleure compréhension de la démocratie et de promouvoir les valeurs fondamentales de l'éducation, aussi bien que de contribuer à faire des élèves des citoyens démocratiques. Il s'agit aussi de promouvoir le droit des élèves – et des personnels scolaires – à exercer leur influence sur la vie quotidienne de l'école, depuis les matières enseignées en classe jusqu'au milieu scolaire.

Une stratégie nationale

Dans le cadre de cet effort, le Riksdag a présenté en 1999 une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant par l'administration nationale et les collectivités locales.

Avec l'entrée en vigueur, en avril 2006,

de la loi suédoise interdisant la discrimination et autres traitements dégradants envers les enfants et les élèves des écoles, les écoles et écoles maternelles se sont vu assigner une tâche nouvelle, travailler activement à prévenir la discrimination et les traitements dégradants. La loi impose à toutes les écoles d'avoir un « plan d'égalité de traitement » exposant ce que chaque établissement entend faire pour assurer un traitement égal à tous les élèves indépendamment du sexe, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion ou autres croyances, de l'orientation sexuelle ou d'un handicap.

L'Ombudsman contre la discrimination (*Diskrimineringsombudsmannen, DO*) est chargé de définir les lignes directrices des plans d'égalité de traitement, mais chaque école établit son propre plan en collaboration avec les enseignants, les

élèves et les parents. Les plans d'égalité de traitement sont un moyen d'assurer le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La gestion des écoles

La loi scolaire, adoptée par le Parlement (*Riksdag*), formule les objectifs fondamentaux et les lignes directrices pour l'école maternelle, les services périscolaires, l'école obligatoire et les formes de scolarité non obligatoires. En 1991, le gouvernement a transféré aux communes une grande partie de la responsabilité des écoles.

Les 290 communes suédoises sont gérées selon les cadres législatifs et réglementaires nationaux. Les attributions des communes dans le domaine de l'enseignement scolaire se fondent sur les principes suédois d'autonomie locale et de

**QUELQUES PRÉCISIONS
SUR L'ENSEIGNEMENT
EN SUÈDE**

- La scolarité est gratuite en Suède, à l'exception de l'école maternelle et de l'enseignement supérieur (qui toutefois sont en partie financés par l'État).
- L'enseignement absorbe la part la plus importante du budget des communes, 45 pour cent.
- Environ 70 pour cent de l'enseignement, et des activités des communes en général, sont financés par l'impôt communal. Les autres sources de financement sont les droits, les loyers et les dotations de l'État.
- Par rapport aux autres pays, il y a en Suède peu de différences d'une école à l'autre, que ce soit en termes de structure socio-économique ou de résultats moyens.
- Au cours des six dernières années, le pourcentage d'élèves ayant obtenu la note Très bien (*Mycket väl godkänd*) a augmenté pour plus de 90 pour cent des matières enseignées à l'école obligatoire.
- À l'automne 2008, 85 pour cent des enfants de un à cinq ans étaient inscrits à l'école maternelle ou dans une crèche familiale. Ce pourcentage est en augmentation depuis de nombreuses années, en particulier pour les enfants d'un an.
- Fin avril 2009, le gouvernement a présenté un avant-projet de réforme du lycée. Le modèle proposé prévoit douze filières professionnelles et six filières préparant à l'enseignement supérieur. Si elle est adoptée, la réforme devrait entrer en application à compter du semestre d'automne 2011.

démocratie. Ainsi, les citoyens doivent être étroitement associés à la prise de décision pour avoir la possibilité d'exercer leur influence sur l'école et de l'adapter aux besoins locaux. Entre autres tâches, les communes doivent :

- mettre à la disposition de leurs habitants des activités préscolaires et un enseignement scolaire,
- fixer les objectifs et prendre les décisions concernant les écoles maternelles et l'enseignement scolaire,
- définir les priorités et allouer les ressources,
- participer au financement des écoles privées pour les élèves enregistrés dans la commune,
- exercer la fonction d'employeur des enseignants et autres personnels scolaires.

Trois nouvelles administrations publiques

Depuis le 1^{er} octobre 2008, l'enseignement scolaire relève de trois agences publiques :

- L'Inspection nationale des établissements scolaires (*Skolinspektionen*) est chargée de superviser les écoles de l'ensemble du pays et d'évaluer leur qualité par des inspections régulières. Elle veille en outre au respect de la loi interdisant la discrimination et autres traitements dégradants envers les enfants et les élèves des écoles.

www.skolinspektionen.se

- La Direction nationale de l'enseignement scolaire (*Skolverket*) assure l'information et la diffusion des connaissances en matière d'éducation et gère les crédits publics et les aides financières aux études.

www.skolverket.se

- L'Agence nationale pour l'enseignement spécial (*Specialpedagogiska skolmyndigheten*) doit assurer aux enfants, adolescents et adultes handicapés les mêmes possibilités de développement et d'éducation qu'aux autres.

www.spsm.se



PHOTO : MILLOREBILDER

Sur les quelque 4 800 écoles de base, près de 4 200 sont des écoles communales (2007/08).

Les changements proposés

En juin 2009, le gouvernement a présenté un avant-projet de nouvelle loi scolaire. Par rapport à la loi actuelle, celle-ci prévoit les changements suivants :

- L'Inspection nationale des établissements scolaires aura des moyens accrus d'imposer des sanctions aux écoles qui manquent à leurs obligations. Le droit des élèves à un soutien spécial sera renforcé. Si les parents jugent que leurs enfants n'obtiennent pas le soutien scolaire dont ils ont besoin, ils pourront former un recours contre les décisions de l'administration scolaire.
- Les écoles publiques et privées seront dans toute la mesure du possible soumises aux mêmes réglementations.
- L'école maternelle sera classée comme une forme de scolarité propre.

Une fois que l'avant-projet aura été soumis aux instances de consultation, le gouvernement présentera un projet de loi au printemps 2010. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

**QUELQUES PRÉCISIONS
SUR L'ENSEIGNEMENT
EN SUÈDE**

DEUX SEMESTRES

L'année scolaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'automne commence vers le milieu d'août et s'achève fin décembre. Il comporte une semaine de congés. Le semestre de printemps commence la deuxième semaine de janvier et va jusqu'à la deuxième semaine de juin, avec une semaine de congés en février et une autre en mars-avril, au moment de Pâques. La semaine scolaire normale est de cinq jours, du lundi au vendredi.

**NOMBRE D'HEURES
PAR MATIÈRE**

Des horaires nationaux précisent le nombre minimum d'heures à consacrer à chacune des matières enseignées. Celles-ci comprennent le suédois (ou en option le suédois deuxième langue), l'anglais, les mathématiques, les sciences, l'éducation civique, l'étude des religions, les arts et l'artisanat, le sport et la santé.

ÉVALUATION ET NOTES

Les élèves, les enseignants et les parents/titulaires de la garde se réunissent à intervalles réguliers pour des entretiens approfondis afin d'évaluer les progrès accomplis par l'enfant dans son apprentissage et son développement. Il n'est pas décerné de notes officielles avant le semestre d'automne de la huitième année, et à ce moment elles consistent en un système à quatre échelons :

Insuffisant (*U/Underkänd*), Passable (*G/Godkänd*), Bien (*VG/Väl godkänd*) et Très Bien (*MVG/Mycket väl godkänd*).

**UN NOUVEAU SYSTÈME
DE NOTATION**

Le gouvernement souhaite mettre en place un nouveau système de notation entre 2010 et 2012. Le système actuel à quatre échelons serait alors remplacé par un système à six échelons, plus une septième indication lorsque l'élève n'a pas pu être noté. Les notes de A à E indiquent que la matière est validée, F signifie Insuffisant. Les notes seraient décernées à partir de la sixième année. Aujourd'hui les élèves ne sont notés qu'à partir de la huitième.



PHOTO : ANETTE ANDERSSON/99BILDER

La Suède et la Finlande sont les seuls pays du monde à servir des repas scolaires gratuits.

Dix ans de scolarité

Le système éducatif suédois comporte divers types de scolarité et d'enseignement conçus en fonction de l'âge, des besoins et des aptitudes des élèves.

La loi scolaire suédoise pose en principe que les enfants et adolescents doivent avoir un accès égal à l'éducation, quels que soient leur sexe, leur lieu de résidence et leur situation sociale ou économique. La scolarité est gratuite en Suède, à l'exception de l'école maternelle et de l'enseignement supérieur (qui toutefois sont en partie financés par l'État).

La scolarité est obligatoire pour tous les enfants de 7 à 16 ans. Actuellement, presque tous fréquentent aussi une classe préparatoire facultative dès l'âge de six ans. En pratique, cela représente au total une scolarité de dix ans.

**Des écoles adaptées à
divers besoins**

Outre l'école ordinaire, l'enseignement obligatoire comprend l'école sami, l'école spéciale (*specialskola*), et des formes de scolarité pour les élèves handicapés mentaux (*särskola*). L'école spéciale est destinée aux enfants sourds, malentendants, atteints de troubles graves du langage ou de déficiences de la vue associées à d'autres handicaps. (L'enseignement non obligatoire comprend l'école maternelle, le lycée pour les élèves handicapés mentaux, l'enseignement communal pour les adultes et l'enseignement pour les adultes handicapés mentaux.)

L'école maternelle

Les activités préscolaires sont destinées aux enfants d'un à cinq ans. Les communes sont tenues de proposer une place en école maternelle aux enfants dont les parents tra-

vailent ou font des études. La tradition suédoise d'accueil de la petite enfance met l'accent sur l'importance du jeu pour le développement et l'éducation des enfants. Dans le programme d'enseignement de l'école maternelle, les intérêts et les besoins de l'enfant sont des aspects essentiels de son éducation. Les écoles maternelles suédoises sont de plus en plus nombreuses à pratiquer une pédagogie de l'égalité dans l'intention de donner aux enfants, garçons ou filles, des chances égales dans la vie.

Classe préparatoire

Tous les enfants doivent se voir proposer une place dans une classe préparatoire à partir du semestre d'automne de l'année de leurs six ans et jusqu'à leur entrée à l'école obligatoire. La classe préparatoire est destinée à stimuler le développement et l'apprentissage des enfants et à constituer la base de leur scolarité future. Après la classe préparatoire viennent le cours élémentaire (*lägstadiet*), de la 1^{re} à la 3^e année, puis le cours moyen (*mellanstadiet*), de la 4^e à la 6^e, et le cours supérieur (*högstadiet*) de la 7^e à la 9^e.

Les élèves de six à douze ans peuvent bénéficier d'un accueil avant et après les heures de classe, par exemple dans un centre périscolaire, une garderie familiale ou un centre périscolaire ouvert.

Le lycée

Le lycée (*gymnasium*) est facultatif et gratuit. Pour être admissibles, les élèves doivent avoir terminé le cours supérieur de l'école de base avec au moins la note Passable en

HISTORIQUE

- **1842** Instauration de l'école primaire publique en Suède.
- **1950** Mise en place à titre expérimental d'une école unifiée mixte avec une obligation scolaire de neuf ans.
- **1962** Le système scolaire prend son nom actuel, *grundskola*, l'école de base obligatoire de neuf ans. Le premier programme d'enseignement national est adopté en Suède.
- **1966** L'éducation préscolaire passe sous la tutelle du Ministère de l'éducation.
- **1968** Entrée en vigueur de la loi sur l'assistance et les services spécialisés qui garantit le droit à l'éducation pour tous les enfants, y compris les enfants handicapés mentaux.
- **1994** De nouveaux programmes d'enseignement modifient radicalement les missions assignées à l'école suédoise. Les changements concernent entre autres la responsabilité éducative, les méthodes d'enseignement, la redéfinition des rôles des enseignants et les matériels pédagogiques.
- **1994** Le système de notation est révisé, les notes chiffrées de 1 à 5 étant remplacées par les mentions *Godkänd* (Passable), *Väl godkänd* (Bien) et *Mycket väl godkänd* (Très Bien). Une note *Icke godkänd* (Insuffisant) vient s'y ajouter pour le lycée.
- **1997** Aux termes de la loi scolaire, tous les élèves de l'enseignement de base ont droit à des repas gratuits.
- **1998** L'école maternelle est dotée d'un programme national spécifique.
- **1998** Les enfants de six ans ont la possibilité de suivre une classe préparatoire dans le cadre de l'école.
- **2006** Entrée en vigueur de la nouvelle loi interdisant la discrimination et autres traitements dégradants envers les enfants et les élèves des écoles.

suédois, mathématiques et anglais. Presque tous les élèves qui ont achevé leur scolarité obligatoire poursuivent leurs études au lycée.

Les programmes du lycée sont d'une durée de trois ans. Les élèves ont le choix entre 17 filières ouvrant accès aux études supérieures. Toutes les filières comportent huit matières principales : suédois (ou en

option suédois deuxième langue), anglais, mathématiques, sciences, éducation civique, étude des religions, arts et artisanat, sport et santé.

Les élèves qui ne sont pas admissibles au lycée peuvent suivre une filière individuelle adaptée à leurs besoins. L'intention est de permettre à l'élève de passer par la suite dans l'une des filières nationales.

Écoles privées et financement

Dans les années 1990, les notions de choix de l'école et d'école privée (qu'il s'agisse de la maternelle, de l'école de base ou du lycée) ont acquis droit de cité. Les écoles opèrent aujourd'hui sur un marché ouvert.

Les écoles privées se multiplient en Suède et le choix de l'école est désormais considéré comme un droit. À chaque enfant est attribué un montant individuel destiné au financement de sa scolarité, de l'école maternelle au lycée inclus. Le gouvernement suédois soutient ainsi la création d'écoles privées.

Les écoles privées doivent être agréées par l'Inspection nationale des établissements scolaires et se conformer aux programmes d'enseignement et plans d'études nationaux. Neuf pour cent des élèves de l'école de base et 20 pour cent des lycéens fréquentent des établissements privés.

Il existe par ailleurs quelques écoles internationales qui appliquent les programmes d'enseignement d'autres pays. Ces écoles, financées en partie par l'État, sont principalement destinées aux enfants de résidents étrangers qui sont en Suède pour un temps limité.

Les élèves ayant des besoins spécifiques suivent en général les classes ordinaires à l'école de base et au lycée. Un programme spécial est prévu pour les élèves handicapés mentaux. Ils peuvent soit être intégrés à un groupe ordinaire, soit former un groupe spécial, souvent dans les locaux d'une école ordinaire.

Liens utiles

www.do.se — Ombudsman contre la discrimination, Diskrimineringsombudsmannen

www.scb.se — Office national de la statistique

www.ski.se — Association suédoise des collectivités locales et régionales, SALAR

www.skolinspektionen.se — Inspection nationale des établissements scolaires, Statens skolinspektion

www.skolmatensvanner.se — Repas scolaires

www.skolverket.se — Direction nationale de l'enseignement scolaire, Skolverket

www.spsm.se — Agence nationale pour l'enseignement spécial, Specialpedagogiska skolmyndigheten

www.sweden.gov.se — Ministère de l'éducation et de la recherche, Utbildningsdepartementet

Publié par l'Institut suédois
 Décembre 2009 FI 11
 Pour plus d'informations, voir
www.sweden.se

SI.
 Institut suédois

Droit d'auteur : Publié par l'Institut suédois sur www.sweden.se. Tout le contenu est protégé par la loi suédoise sur le droit d'auteur. Le texte peut être reproduit, retransmis, présenté, publié ou diffusé dans tous médias à des fins non commerciales avec la mention de la source, www.sweden.se, mais non les photos et illustrations.

L'Institut suédois (SI) est une agence publique chargée de promouvoir l'intérêt et la confiance portés à la Suède dans le monde. Il encourage la coopération et les relations durables avec les autres pays par une communication stratégique et des échanges dans le domaine de la culture, de l'éducation, des sciences et des affaires.

Pour en savoir plus sur la Suède :

www.sweden.se, l'ambassade ou le consulat de Suède de votre pays, ou l'Institut suédois, Box 7434, SE-103 91 Stockholm (Suède)
 Téléphone : +46 8 453 78 00 Courriel : si@si.se
www.si.se, www.swedenbookshop.com